

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 22 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.183 Vœu relatif au déroulement du semi-marathon et du marathon

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la société Amaury Sports Organisation-ASO est actuellement autorisée à exploiter, une fois par an, les installations nécessaires au bon déroulement du Semi-Marathon et du Marathon de Paris comprenant : 21,1 km d'itinéraire sur l'espace public pour le Semi-Marathon de Paris et 42,195 km pour le Marathon de Paris ainsi que des espaces annexes nécessaires (vestiaires, accueil du public, etc) ;

Considérant l'engouement et le succès de ses épreuves ;

Considérant la renommée mondiale de cette course - le Marathon de Paris est le deuxième Marathon mondial en termes d'arrivants, après le Marathon de New York - dont la première édition s'est déroulée en 1976 avec quelques personnes passionnées ;

Considérant qu'aux termes de l'actuelle concession ayant débuté en 2009, la redevance s'élève à 7% du chiffre d'affaire généré par le concessionnaire à l'occasion de l'organisation des deux épreuves, avec une redevance minimum garantie est de 402 000€ ;

Considérant qu'en 2017, cette course a permis à la société Amaury Sports Organisation de générer plus de 12,6 millions d'euros de chiffre d'affaires et a mobilisé plus de 3000 bénévoles ;

Considérant que plus de 50 % du chiffre d'affaire de l'actuel délégataire repose sur les prix des dossards et 37% sur les partenariats de sponsoring ;

Considérant que les prix maîtrisés des dossards garantissent une accessibilité aux parisiens et franciliens ; enjeu d'autant plus important que d'ores et déjà la liste d'attente tant pour le semi-marathon que le marathon compte une majorité de parisiens et franciliens ;

Considérant l'ouverture prochaine de offre de concession de service par la commission concession ;

Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), Nicolas Bonnet Oulaldj, Sergio Tinti et les élu.e.s du Groupe Parti communiste – Front de Gauche et Virginie Daspét, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- dans le cadre du passage de la concession de service public, le pourcentage du chiffre d'affaire servant d'assiette à la redevance et la redevance minimale garantie soient augmentés ;
- demande qu'un maintien d'un prix du dossard accessible soit intégré dans la future concession de service et en soit un des éléments d'appréciation des offres des futurs candidats.